

# L'INFO RIPÉRIENNE

# Sommaire

**INFORMATIONS  
MUNICIPALES** p. 3 à 5

**VIE QUOTIDIENNE** p. 6 à 12

**VIE ASSOCIATIVE** p. 13

**ZOOM** p. 14 à 16

**CULTURE  
ET TRADITIONS** Encart

## Pratique

### MAIRIE DE ST-RABIER (24210)

3, promenade du Prioula  
Tél. 05 53 50 61 15  
mairie.saintrabier@wanadoo.fr

**Toutes les informations  
importantes sont à retrouver  
sur le site : [saint-rabier.fr](http://saint-rabier.fr)**

**Facebook de la mairie :  
Mairie de Saint-Rabier**

### HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI : 13 h 30 à 17 h 00

MARDI : 8 h 45 à 12 h 30  
et 13 h 30 à 17 h 00

MERCREDI : 8 h 45 à 12 h 30  
et 13 h 30 à 16 h 30

JEUDI : Fermée au public

VENDREDI : 8 h 45 à 12 h 30  
et 13 h 30 à 16 h 30

SAMEDI : permanence  
des Élus de 10 h 00 à 12 h 00

Responsable de la rédaction :  
Emma Verliac

Ont participé à la rédaction  
de ce numéro : Claude Delpy,  
Emma Verliac, Fabienne Terha,  
Delphine Roussel, Michel Queyroi,  
Cécile Lasne, Paul Aumette,  
Gilles Lafleur, Vincent Lelièvre,  
Kimberley Lecoutre,  
Pascaline Brégeaut,  
Marie-Christine Aumette.

Tirage : 350 exemplaires

Impression :

Périgord Ressources  
Rue Eugène Leroy  
24210 Terrasson-Lavilledieu

# LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, chers ami(e)s,

Dans cette belle campagne de Saint-Rabier, nous assistons avec le même plaisir à la renaissance de la nature distribuant ses subtils et inimitables parfums. Le printemps va vaincre les mauvais jours malgré les soubresauts malfaisants d'un froid tardif. Nous avons une pensée pour les agriculteurs qui vivent dans l'angoisse de ces gels, destructeurs brutaux des récoltes de fruits. Inquiétude pour les éleveurs de volailles qui voient à quelques kilomètres se profiler l'épidémie tant redoutée de la peste aviaire. Des mesures de protection vont être mises en place, édictées par les pouvoirs publics.

Quelques satisfactions du côté de la pandémie dont la gravité des cas paraît diminuer mais qui oblige encore à nombre de précautions que nous devons respecter.

La commune de Saint-Rabier va devoir présenter son budget et nous allons nous y conformer avec l'exercice d'équilibre que cela demande. Avancer, tout en restant dans l'obligation de respecter les injonctions des services de l'État à rester dans la grande modération sous peine de ne pas être aidés. Ainsi nous devons nous cantonner aux investissements indispensables du côté de la voirie et des bâtiments sans perdre de vue les projets plus ambitieux et nécessaires programmés. Sécurisation routière, attraction de la population, nouvelle nécessaire à la survie à terme de la commune.

Une satisfaction a été enregistrée sur notre regroupement pédagogique qui n'a pas subi le retrait de poste craint sur Peyrignac. Sachez que les investissements effectués dans le passé pour la mise aux normes et la modernisation des structures scolaires nous préservent un peu, pour un certain temps. Nous n'envisageons pas d'augmentations fiscales à notre niveau, mais l'État majore ses bases pour tenir compte de l'inflation et certaines structures d'intercommunalité sont susceptibles d'augmenter les taux. Tout ceci a fait l'objet de discussions au conseil dernier municipal.

De la modernisation dans l'air avec la fibre optique qui s'annonce et pour laquelle nous devons dégager des espaces autour des poteaux téléphoniques qui serviront de support au câble porteur de la fibre précitée. Nous devons à ce sujet terminer l'adressage en installant les supports des plaques indicatives des noms de rues ainsi que les numéros individuels.

La vie associative a connu quelques modifications au niveau du Comité des fêtes dont les membres opérant jusqu'à ce jour ont souhaité être remplacés. Nous les remercions pour le travail qu'ils ont pu accomplir autour de MM. Clavel et Desmarets. De manière soutenue, une nouvelle équipe s'est constituée autour d'Antoine Verliac. Nous le félicitons ainsi que ses coéquipiers et les encourageons dans ce travail d'animation qui les attend.

Une habitante de St-Rabier, M<sup>me</sup> Jeanne Matanic a vu fêter ses 100 ans à l'EHPAD Les Quatre Saisons de Terrasson, et nous lui souhaitons encore longue vie.

Ainsi que vous avez pu le constater, un service d'assistance à l'usage des outils de télétransmission a été mis en place et apporte déjà des aides appréciées par notre population.

Je termine en adressant mes remerciements aux collègues qui m'aident au fonctionnement de la commune ainsi qu'aux fonctionnaires - secrétaire de mairie, agents préposés à la voirie et au fonctionnement des services scolaires. Sans oublier celles et ceux qui font vivre le bulletin municipal.

Edmond DELPY, Maire de Saint-Rabier

# Compte rendu des Conseils Municipaux

COMMUNE DE SAINT-RABIER  
Département de la Dordogne

## CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 19 JANVIER 2022**  
SÉANCE ORDINAIRE

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14  
Présents : 09 - Votants : 12

**Date de convocation : 12 janvier 2022**

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-deux : le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELPY Edmond, Maire.

**Présents** : MM. DELPY - AUMETTRE - GAILLARD Didier - GAILLARD Daniel - LAFLEUR - GAUTHIER - CHEVAL - M<sup>mes</sup> TERHA - VERLHIAC

**Excusé(s)** : M. CHEVALIER, M<sup>mes</sup> CHATEAURET - ROUSSEL (pouvoir à M. GAUTHIER) - LASNE (pouvoir à M<sup>me</sup> TERHA) - VIELLEPEAU (pouvoir à M. AUMETTRE)

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> VERLHIAC Emma

### AU COURS DE LA SÉANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION

Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 10/12/2021:

Approuvé à l'unanimité

**N° 01 – a validé** le nom à donner aux rues et aux places publiques de la commune et **a chargé** Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'État une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.  
12 voix pour

**N° 02 – a accepté** l'avenant au bail commercial entre la commune et la société JESO, relatif à l'assujettissement à la TVA des loyers du multiple rural, **a mandaté** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives ainsi que comptables afférentes à la présente décision et **a chargé** Monsieur le Maire de procéder au remboursement d'un trop perçu au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**N° 03 – a accepté** le projet d'aménagement de sécurisation de la traversée du village avec les variantes proposées, projet réalisé par l'ATD24 et **a autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant

à ce dossier.

**N° 04 – a décidé** de maintenir au profit des habitants de la commune l'accès et l'usage aux fontaines, lavoirs publics situés sur les hameaux du Chicaud, Fontmerley, La Marche, Font du Puy, Saint-Georges, Clédat, Le Grand Coderc, Rodas, Bord, Muguet, La Bonnetie, en raison du réchauffement climatique et des épisodes caniculaires de plus en plus habituels.

**N° 05 – a accepté** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention transmise par le CDG 24 et **a autorisé** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.  
12 voix pour

### Divers :

Travaux de voirie 2022 : chemins à refaire : route de Fontmerley, chemin du Pouchard, chemin des Rocs (mur de soutènement).

Séance levée à 22 heures 51

Fait en Mairie, le 20 janvier 2022

La secrétaire de séance



COMMUNE DE SAINT-RABIER  
Département de la Dordogne

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**  
SÉANCE ORDINAIRE

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14  
Présents : 11 - Votants : 12

**Date de convocation : 04 avril 2022**

Le quatorze avril deux mil vingt-deux : le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELPY Edmond, Maire.

**Présents** : MM. DELPY - AUMETTRE - GAILLARD Didier - GAILLARD Daniel - GAUTHIER - M<sup>mes</sup> TERHA - VERLHIAC - CHATEAURET - ROUSSEL - LASNE - VIELLEPEAU

**Excusé(s) :** MM. CHEVAL (pouvoir à M. GAILLARD Daniel) - LAFLEUR

**Absent(s) :** M. CHEVALIER

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> VERLHIAC Emma

### AU COURS DE LA SÉANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION

Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 19/01/2022:

Approuvé à l'unanimité

**N° 01 – a approuvé** les comptes administratifs et de gestion 2021 afférents au budget primitif de la commune. M. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

**N° 02 – a approuvé** les comptes administratifs et de gestion 2021 afférents au budget annexe du multiple rural. M. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

**N° 03 – a décidé** d'approuver l'affectation des résultats 2021 aux budgets 2022.

**N° 04 – a voté** le budget primitif M14 de la Commune de l'exercice 2022 avec des modifications sur la section d'investissement.

**N° 05 – a voté** le budget annexe M14 du Multiple Rural de l'exercice 2022.

**N° 06 - a voté** le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2022.

**N° 07 – a décidé** de maintenir pour 2022 les taux des taxes directes locales appliqués en 2021 soit :

- Taxe foncière : 41,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78.91 %

**N° 08 –** Pour faire suite au lancement de l'adressage normalisé de la commune, le Conseil Municipal **a décidé** de choisir le devis de la société ALEC COLLECTIVITÉS avec des plaques en composite d'aluminium, des supports en acier galvanisé et toutes options de couleurs pour les plaques.

#### Divers :

- Affaires scolaires - point de situation : pas de fermeture de classe annoncée pour l'année prochaine sur le R.P.I.
- Travaux de voirie 2022 : devis présentés au conseil.
- Finances : document de valorisation financière et fiscale de 2021 présenté au conseil.

Séance levée à 22 heures 35

Fait en Mairie, le 19 avril 2022

La secrétaire de séance

## Travaux effectués sur la commune

L'entreprise NGE a commencé à intervenir sur la commune, afin d'installer dans les meilleures conditions **la fibre optique**.

Des chèvres vont être mise autour **de la station d'épuration** afin d'assurer le nettoyage du terrain.

La vaisselle **de la salle des fêtes** va être renouvelée.

De gros travaux de réparation sont prévus **au gîte** dans les mois à venir

**L'adressage**, désormais validé par l'ATD et le Conseil Municipal, les numéros et plaques de rues ont été commandés. La mise en place de ces derniers débutera à la fin de l'été.

## Elections présidentielles

Résultats du **premier tour** des élections présidentielles obtenus sur le canton du Haut Périgord noir

- Le Pen : 24,7 %
- Macron : 22 %
- Mélenchon : 21,3 %

Résultats du **premier tour** obtenus à St-Rabier (en nombre de voix)

Inscrits 456 - Votants 374

Blancs 5

Nuls 3

Votes exprimés 366

- Le Pen : 81
- Macron : 78
- Mélenchon : 76

Résultats du **deuxième tour** obtenus à St-Rabier (en nombre de voix)

Inscrits 456 - Votants 363

Blancs 11

Nuls 9

Vides 24

Votes exprimés 319

- Macron : 164
- Le Pen : 155

## Voter pour faire vivre la démocratie

En ce mois d'avril, nous nous sommes rendus aux urnes pour élire le président de la République pour les cinq prochaines années. En juin prochain, nous devons nous y rendre de nouveau pour élire les députés lors des élections législatives.

Beaucoup de citoyens sont aujourd'hui tentés par l'abstention. Pour les présidentielles, ils trouvent les campagnes électorales décevantes, loin de leurs vrais problèmes. Ils pensent que l'élection ne changera rien et qu'aucun des candidats n'est représentatif de leurs aspirations. Voter tous les cinq ans pour élire un président de la République leur semble bien dérisoire et ils ont le sentiment d'un acte sans prise réelle sur la réalité. Il est certain que voter n'est pas un outil magique. Pourtant, voter reste essentiel pour garantir le fonctionnement de la démocratie et se plaindre sans agir ne changera rien.

Sous l'Ancien Régime avant 1789, la souveraineté est entre les mains du roi qui peut certes consulter ses sujets (élection des Etats généraux par exemple) mais reste le seul détenteur souverain du pouvoir. Avec la Révolution de 1789, un bouleversement majeur intervient lorsque la souveraineté est transférée du Roi à la Nation. En témoignent trois articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui constitue toujours l'un des piliers de la République.

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». (Art. 3)

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ». (Art. 6)

« Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par

leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ». (Art. 14)

La mise en œuvre de ces principes a conduit par étapes à la construction d'une République démocratique dont l'instrument fondamental est la participation des citoyens à la désignation des responsables politiques qui détiennent le pouvoir de diriger la Nation et d'élaborer les lois, en particulier les lois fiscales.

Cette construction a connu trois étapes majeures. La participation politique des citoyens a d'abord été restreinte aux seuls d'entre eux possédant une fortune suffisante, celle-ci étant considérée comme une garantie de capacité et de sens des responsabilités : c'est le suffrage censitaire pendant la Restauration (1815-1830) et la Monarchie de Juillet (1830-1848). En 1847, il y a seulement 246 000 électeurs. La Révolution de 1848 a instauré le suffrage universel masculin pour tous les citoyens majeurs, sans condition de revenu. Après de longues luttes (suffragettes) les femmes ont enfin obtenu le droit de vote en 1945.

Aujourd'hui, les citoyennes et les citoyens peuvent participer aux décisions soit dans le cadre de la démocratie directe (référendum) soit dans le cadre de la démocratie représentative (élections législatives).

Voter est l'un des moyens dont dispose le citoyen pour peser sur les choix politiques qui déterminent son avenir. C'est le mode d'action le plus simple des citoyens en démocratie. C'est le moyen de faire fonctionner la démocratie et, par conséquent, de protéger nos libertés.

Il est facile de constater que les citoyens vivant dans un État où les élections sont libres disposent de libertés qui sont en-



viées par ceux qui n'ont pas cette chance. Ce n'est d'ailleurs pas le seul outil à leur disposition puisqu'ils peuvent aussi, dans le cadre de l'État de droit, agir en adhérant à des associations de toute nature, en manifestant ou en signant des pétitions. Mais pour cela il faut justement préserver l'État de droit et la participation aux élections en est la condition.

Se désintéresser des élections, c'est clamer leur inutilité et renoncer à participer au processus politique, participation qui est au cœur de la démocratie. C'est faire un pied de nez à la démocratie. Un peu partout dans le monde, des défenseurs de la liberté et de la démocratie se battent pour des élections libres et sont emprisonnés, torturés, ou tués. Dans ces conditions, s'abstenir lorsqu'on peut voter paraît bien peu justifiable.

Voter, c'est à la fois agir dans son propre intérêt et dans l'intérêt général du pays. On vote pour choisir nos dirigeants parmi les candidats auxquels on fait confiance et dont les programmes sont les plus proches de nos convictions. Si aucun programme ne fait écho à nos idées, on peut également voter pour écarter celles et ceux que l'on ne veut pas voir arriver au pouvoir : en effet, même si tous les candidats nous paraissent « mauvais », il est néanmoins nécessaire de voter pour éliminer les pires.

Ne pas voter, c'est laisser les autres décider pour nous et se priver du moyen le plus simple de peser sur notre destin.

## Jeanne Matanic, notre centenaire

Jeanne Matanic est née à Thenon le 23 mars 1922 où elle a passé son enfance et sa jeunesse. En 1945, elle a épousé Juré Matanic qui arrivait de Croatie et qui travaillait comme ouvrier viticole à Peyrignac.

Ils se sont installés en métayage sur une petite exploitation à Bord arrivant ainsi sur la commune de Saint-Rabier. Ils y ont vécu là quelques années, travaillant vaillamment avec de petits moyens.

Au début des années cinquante, ils ont rejoint le bourg de Saint-Rabier prenant en fermage les terres de la famille Niaussat et devenant des familiers du bourg.

Jeanne et Juré n'ont pas eu d'enfants. Ils ont mené une vie de travail de la terre qu'ils ont accompli avec application et courage. Sachant économiser, ils ont pu construire leur maison



pour aborder une retraite paisible et confortable. Malheureusement Juré est décédé en 1997 à l'âge de 83 ans.

Si Jeanne a beaucoup travaillé dans sa vie, elle a également affronté la maladie surmontant

un terrible tétanos et par la suite de lourdes opérations chirurgicales. Sa forte constitution, son caractère opiniâtre et son optimisme tranquille lui ont permis de poursuivre sa longue route.

Après avoir vécu longtemps seule dans sa maison de La Bonnetie, elle est maintenant en maison de retraite à la Résidence Les Quatre saisons à Terrasson.

A l'occasion des cent ans de Jeanne Matanic et malgré l'obligation de respect du quota de visites très restreint en raison de précautions relatives au COVID 19, la municipalité de Saint-Rabier a tenu à lui apporter les marques d'affection et d'amitié de tous. Le maire Claude Delpy, et son adjointe Fabienne Terha en ont été les sincères et discrets messagers.

## Etat civil

### Mariage

M<sup>me</sup> Mathilde CHATEAURET et M. Julien CHONIS, le 23 avril 2022.

### Ils nous ont quittés...

#### Marthe GAYERIE

Depuis son mariage avec Marcel en 1949, Marthe Gayerie a toujours vécu à la Chapelle Gaillard. Elle y a mené une vie d'agricultrice et de mère de famille.

Josiane, Michel et Jean-Marie, ses enfants, lui ont donné sept petits-enfants et elle avait maintenant sept arrière-petits-enfants.

Si Marthe était très attachée au bon entretien de son jardin et la décoration de sa ferme toujours bien fleurie, avec son époux, Marcel, elle a longtemps partici-

pé à la vie locale de la commune aimant rencontrer les gens de Saint-Rabier.

Atteinte de maladie depuis de longues années vécues dans sa famille, elle est décédée le 2 février à près de quatre-vingt-quinze-ans. Elle était née en avril 1927 à Badefols-d'Ans.

#### Jean-Claude LAUDE

Jean-Claude Laude et Anne se sont mariés à Saint-Rabier en 1995. Venant de Marseille, ils se sont installés à La Bonnetie en 2002.

Jean-Claude aimait beaucoup son jardin et les voyages.

Durement atteint par la maladie, il a lutté longtemps avec détermination et courage.

Âgé de 83 ans Jean-Claude est décédé le 18 mars dernier.

#### Jacques CHAMINAN

Jusqu'à ces derniers jours, on pouvait le rencontrer accomplissant d'un pas rapide son parcours matinal des Courtissoux à l'épicerie pour aller chercher son pain.

Jacques Chaminan est décédé brutalement le 14 avril à la suite d'un AVC insurmontable.

Né en 1938 à Saint-Rabier, il aurait eu 84 ans en août. En 1944, alors âgé de six ans, il a vécu avec sa famille le drame de la perte de son père tué par les Allemands.

Mis à part le temps de son service militaire, Jacques Chaminan a toujours vécu ici, travaillant dans des entreprises locales. Tous ceux qui le connaissaient perdent un homme aimable et réservé laissant seul son fils après le décès de son épouse en 2019.

# L'INCESSANT TRAVAIL DU PAYSAN

## **Le travail, contrainte permanente mais aussi valeur suprême**

L'exploitation de la terre exige un travail physique incessant non seulement du chef de famille mais aussi de sa femme et de ses enfants. Dans un monde sans machines au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le travail est écrasant pour tous y compris et peut-être surtout pour les femmes. Cette situation se prolonge durablement en Périgord car le morcellement des terres, l'étroitesse des parcelles, la polyculture ne favorisent pas l'adoption précoce du machinisme. D'autre part, le monde paysan reste aussi très isolé en raison de transports insuffisants (faible vitesse de circulation, médiocre capacité de transport, faiblesse des réseaux de circulation d'où la cherté des échanges). Mécanisation et motorisation n'ont modifié que tardivement et avec lenteur cet état de fait.

Il faut donc essayer de tout produire pour survivre. Il n'y a pas de période sans travaux et il n'y a pas de vacances. On arrête le travail pour se rendre une ou deux fois l'an à la foire de la ville voisine, pour la fête votive du bourg et c'est tout. Tout au plus le travail le dimanche est-il moins intense.

Comme l'écrit Jean-Marc Moriceau<sup>1</sup>, le paysan est rivié au cycle « des travaux et des jours » selon un calendrier qui a peu varié depuis l'Antiquité. Le dos courbé sur ses champs, toujours inquiet devant les aléas du climat, il est toujours soucieux de savoir s'il pourra à la fois payer ses impôts et le propriétaire tout en assurant la survie de sa famille et si possible l'amélioration de la condition des générations suivantes. Hommes, femmes et enfants voient se succéder labours, semailles, sarclages, fenaisons, moissons, vendanges sans oublier la taille de la vigne et des arbres fruitiers. Il faut aussi s'occuper du bétail (ce qui revient en partie aux enfants envoyés du printemps à l'automne dans des pâtures à la lisière des bois ou le long des chemins et chargés de distribuer le fourrage à l'étable), du cochon et du poulailler (ce qui est principalement le domaine des femmes). Labourer la terre est considéré comme la forme par excellence du travail.

Le travail des enfants est intense. Dans les années 1890, à 10 ans, en dehors de l'élevage, ils moissonnent encore le seigle ou le sarrasin avec une petite faucille, plantent, buttent et arrachent les pommes de terre, fanent le foin, préparent les bottes et les mettent en meules, distribuent du fourrage aux moutons. A 15 ans, il faut savoir prendre en main une attelée de chevaux ou de bœufs. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, en dépit de l'obligation scolaire, les mots d'excuses abondent toujours dans les écoles rurales pour dispenser les enfants de la classe au printemps alors que les travaux des champs et les foires requièrent tous les bras disponibles.

Le travail féminin est essentiel et les femmes travaillent énormément, même lorsqu'elles sont enceintes. Outre les tâches domestiques dites improductives (entretenir le feu, approvisionner la famille en eau dans un temps où il n'y a pas l'eau courante, faire la cuisine, le ménage, la lessive, la couture, veiller à l'éducation des jeunes enfants), elles participent aux travaux agricoles. Elles ont un secteur de tâches productives féminines : s'occuper des animaux domestiques (volaille, lapin, porc), filer, broder, faire le beurre et le fromage, cultiver le jardin. Mais en cas de nécessité, elles participent aussi à toutes les tâches, même les plus dures, en collaboration avec les hommes ou seules (en cas d'émigration masculine ou de guerre).



Il y a une véritable servitude des paysannes qui sont en outre victimes du profond mépris dont témoignent de multiples proverbes et dictons. Il n'y a pas la moindre égalité dans le couple. La fille est très inférieure au garçon plus utile dans le travail et dont le mariage peut arrondir les biens familiaux alors que la fille doit être dotée au profit d'une autre famille. La seule émancipation possible c'est le départ comme servante, ouvrière, couturière, nourrice à la ville. Plus tard, l'éducation donne d'autres possibilités de choix. Toutefois si l'homme détient l'autorité, c'est le plus souvent la femme qui tient la bourse. Son intérêt est d'exercer son influence discrètement, en laissant publiquement l'apparence de la décision à l'époux, conformément aux valeurs dominantes de la société rurale.

Les enfants et les vieux sont un fardeau. Les enfants sont éduqués à la dure, coûtent jusqu'à 5 ou 6 ans puis travaillent très tôt, dès 6-7 ans en particulier pour garder les troupeaux, (moins après 1881). Avec leurs bras, ils constituent la richesse des laboureurs et surtout des gens sans terres. Mais ils posent aussi le problème du partage de la propriété et la dénatalité progresse avec l'accès à la propriété. Les personnes âgées restées à la charge de leurs enfants participent aussi longtemps que possible. Chacun a sa tâche et l'accomplit au mieux selon le sexe et l'âge.

Le travail s'impose à tous comme une nécessité vitale et comme moyen d'affirmer sa compétence dans le respect des traditions héritées. Il est extrêmement contraignant.

« Le paysan se voit asservi aux tâches les plus pénibles. Par tous les temps il est dehors à s'échiner, alors que tous les autres sont à l'abri. Tous les autres ont des horaires qui, aux yeux du paysan n'emprisonnent pas mais au contraire libèrent du travail. Lui est esclave du travail : « il faut toujours qu'on travaille », « on n'en a jamais fini » : pas de dimanche pour les bêtes, pas d'horaires dans la journée... Son sommeil lui-même subit la menace de la vache qui vèle »<sup>2</sup>. Il faut imaginer ce que peut être l'existence du petit paysan qui cultive 4 ha à la bêche...

Ce travail incessant constitue la vertu suprême de l'homme et de la femme. C'est la valeur sur laquelle se fonde l'estime sociale. C'est un devoir qui suppose discipline et courage. Le courage c'est l'ardeur au travail. Savoir être dur à la peine valorise autant ou plus que la compétence technique. Se reposer est immoral, travailler selon ses goûts est dangereux. Le paysan se perçoit comme l'homme courageux qui ne plaint pas sa peine. On méprise le travail mal fait et le fainéant. Celui qui part « déserte » la terre comme le soldat qui quitte son poste.



Le tableau de Léon Lhermitte, *La Paye des moissonneurs*, peint en 1882, rend hommage au dur labeur paysan. Des paysans sont représentés dans l'une de ces vastes fermes à cour fermée qui abondent dans la France du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces paysans sont payés par leur maître en blouse bleue. A gauche, est assis sur un banc de pierre, un vieux paysan, la tête nue, une faux dans la main droite. Il regarde au loin, l'air résigné et fatigué dans une attitude pleine de dignité.

Sur l'extrémité du même banc, une jeune paysanne allaite un enfant après avoir sans doute participé à la moisson. Au second plan, un moissonneur compte de la monnaie. Près de lui, un faucheur, tandis que, plus loin, on aperçoit le fermier guêtré et vêtu de bleu,

qui, une bourse à la main, fait la paye d'un troisième ouvrier.

Ce tableau est d'un réalisme évident. Il tranche avec la représentation idyllique des paysans dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle dans laquelle l'évocation des travaux des champs n'avait rien de pénible avec des personnages volontiers souriants, semblant ignorer l'âpreté du travail de la terre. Ici ce n'est pas qu'une simple scène rustique qui est représentée, c'est aussi une valorisation du travail qui est donnée à voir : la construction de l'ensemble, les lignes horizontales (le banc de pierre, les bordures des toitures...) et verticales (les hommes debout, les murs, le manche de la faux) donnent une noblesse à cette scène où l'homme au premier plan, regardant dans le vide, probablement épuisé par le travail, côtoie la mère nourricière et le jeune homme recevant sa rétribution.

### Une culture professionnelle

Etre paysan au XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est plus qu'un métier. C'est un état, une existence, une manière de vivre. Etre paysan c'est une définition totale de soi. A la limite ce n'est pas un métier qui s'apprend. On naît et on demeure paysan, on ne le devient pas. On ne choisit pas de devenir paysan, c'est un héritage auquel on peut, parfois, échapper. Souvent on reste car on n'a pas le choix, on ne peut partir.

Etre paysan c'est un dur métier qu'on aime. On espère toujours qu'un enfant le reprendra, donc on souhaite garder un garçon. On accepte plus facilement le départ de la fille pour un métier urbain. Souhaitable pour l'homme car on veut un successeur, la condition paysanne est plutôt rejetée pour les filles (et par les filles !).

Cette culture comporte des savoirs complexes, plus empiriques que théoriques, transmis par l'exemple et la pratique plus que par le discours. Le travail des champs nécessite une connaissance empirique de chaque mètre des parcelles cultivées, connaissance faite de multiples observations personnelles venues compléter les leçons de l'expérience des anciens transmise au sein de la famille.

Au delà de l'affectif, l'attachement à une parcelle correspond à une réalité technique. Le processus de formation est interne à la famille et débouche sur une culture technique naturelle qui prévaut sur les connaissances techniques d'origine scientifique. Cela tend à faire sous-estimer la possibilité d'une connaissance « scientifique » des champs : comment quelques prélèvements et analyses pourraient-ils dépasser la connaissance intime du sol et du micro-climat local ? La connaissance empirique paraît ici très supérieure à la connaissance scientifique et elle le reste en partie dans la mesure où chaque parcelle est unique.

Ces savoirs peuvent ensuite servir de base ou au contraire résister à la culture technique scientifique.



Les paysans bricolent en combinant savoirs empiriques et savoirs scientifiques. Ils mettent rarement en pratique les principes scientifiques de manière systématique mais ils les incorporent au savoir empirique.

Les paysans craignent longtemps que des études ne détachent leurs fils de la terre. Avec la généralisation de l'école primaire à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, après le certificat d'études, le garçon reste à la ferme, suit éventuellement des cours par correspondance mais un quart seulement des agriculteurs envisagent de lui laisser poursuivre des études, même dans un enseignement professionnel.

Son métier fait du paysan un maître Jacques polyvalent. Il assume des fonctions qui dans l'usine seraient réparties entre plusieurs spécialistes. Il est ici comparable à l'artisan plus qu'à l'ouvrier. Il faut savoir manier l'outil (ce qui suppose dextérité manuelle et endurance physique), élever, dresser et conduire les animaux de trait puis, ultérieurement, conduire les machines, les réparer et les régler, connaître les sols, les plantes et les animaux, savoir commander ses aides, savoir vendre et acheter au marché et à la foire (surtout le bétail). Toutes compétences acquises empiriquement puis enseignées plus scientifiquement mais tardivement. Le paradoxe agricole c'est de confier un secteur déterminant à des exploitants indépendants, dépourvus de formation théorique, longtemps analphabètes puis pourvus au mieux du certificat d'études alors que la gestion d'une exploitation familiale en polyculture présente des difficultés très supérieures à celles d'entreprises artisanales ou commerciales équivalentes. On comprend dès lors le rôle essentiel et sécurisant de la tradition et de la routine.

L'espace dans lequel travaille le paysan n'est jamais rationalisé comme l'usine. Ce n'est pas un espace homogène. Selon la dureté du sol, l'efficacité d'un matériel peut être divisée par 4 ou 5 en très peu de temps (par exemple lorsque le sol sèche et forme une croûte). Les conditions de travail sont éminemment variables et le processus productif n'est jamais homogène, donc difficile à rationaliser. Le relief, l'état du terrain, la forme des parcelles, tout joue : avant l'invention de la charrue brabant à soc retournable, à surface égale, quand la longueur du champ quadruple, le temps de labour est divisé par trois, compte tenu des problèmes posés par le retournement de la charrue d'où la fréquence des champs organisés en longues lanières.

La rationalité paysanne est sociale et morale avant d'être économique. Quand elle est économique, elle ne l'est pas en un sens identique à celle du monde industriel. C'est ainsi que, pour ceux qui peuvent se le permettre, l'achat d'un équipement peut ne pas être économiquement rentable au sens comptable pour une petite exploitation. Mais dans la mesure où cela permet un gain de temps, allège la peine de l'homme, permet de surmonter un coup de presse au mauvais moment, la rentabilité est ailleurs. Même sous-utilisé voire inutilisé une partie de l'année, cet équipement



peut être considéré comme indispensable pour le gain qu'il permet en un moment critique. Il n'est donc pas acheté en fonction d'un calcul d'amortissement mais « si cela vaut la peine ».

On sent que la rationalité n'est pas purement économique : cela peut valoir la peine sans être rentable au sens comptable. On peut acheter un matériel par logique économique (on possède les surfaces et les heures de travail pour le rentabiliser) mais aussi par logique extra-économique (pour alléger sa peine, pour un plus grand confort au travail, pour pouvoir marier plus facilement la fille ou pour retenir le fils sur l'exploitation) voire par logique d'imitation (faire comme les gros, ceux qui réussissent). L'achat d'un tracteur dans les années 1950 a souvent correspondu à ces logiques non économiques avec des matériels sous-employés ou employés selon l'ancienne logique, simplement pour remplacer les chevaux et tirer une charrette, une charrue-brabant ou une faucheuse traditionnelle car on n'a pas les moyens d'acheter l'appareillage correspondant nécessaire permettant de passer à la logique propre au tracteur.

On peut donc rationaliser la gestion mais pas dans le même cadre comptable que dans l'usine. Ce n'est pas lié à « l'âme paysanne » mais à une situation sans équivalent dans un autre métier et qui conduit à ces comportements.

La culture professionnelle du paysan formée au moule traditionnel, adaptée à des modes de fonctionnement lents, empiriques et coutumiers se trouve confrontée aux nécessités du changement technique et économique et doit sans cesse confronter et articuler des logiques contradictoires : entre le système traditionnel et le jeu économique moderne, l'arbitrage et l'adaptation sont très difficiles à gérer.

Le paysan éprouve toujours une relative difficulté à se mouvoir dans le monde moderne en dépit des efforts réels et souvent remarquables de modernisation. Ce qui est rationnel dans un système ne l'est pas dans l'autre. Du paysan qui cultive pour nourrir sa famille et dont le métier est avant tout un art de produire et non de vendre (il sait produire, il fournit de bons produits, si cela ne se vend pas c'est la faute des autres) à l'entrepreneur qui répond aux exigences du marché, c'est tout un univers économique mais aussi mental qui change.

## Opération de soutien à l'Ukraine



A la demande du gouvernement, et suite au courrier signé par plusieurs ministres, il nous a été proposé de contribuer à la mobilisation pour venir en aide à la population ukrainienne.

Face à la situation tragique engendrée par l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe et aux drames humains qu'elle provoque, nous vous avons proposé, (sur le site de la mairie, Facebook, et sur les panneaux d'affichage des différents hameaux) en cohérence avec l'appel lancé par l'Association des maires de France, une collecte de produits de première nécessité :

- Couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, matelas, oreillers ;
- Gel douche, dentifrice et brosses à dents, couches, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables ;
- Fournitures d'habillement, tentes, lits de camp, serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisable, piles, bougies, torches ;
- Alimentation : eau, aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées.

Nous avons ainsi pu collecter de nombreux dons et produits de première nécessité que vous êtes venus déposer à la mairie. Ces dons collectés localement ont été acheminés en Ukraine, par les services du Conseil départemental à partir du 11/03/22.

C'est aussi en coordination avec l'Union des maires et le Conseil départemental que nous vous proposons de recenser vos contributions en offres d'hébergement de réfugiés en provenance d'Ukraine, qui peuvent concerner tout à la fois des structures d'hébergement collectif ou individuel, publiques ou privées. Pour cela vous pouvez faire connaître auprès de Monsieur le Maire, son équipe municipale, ou son secrétariat, vos possibilités et offres d'hébergement.

Ces offres seront signalées sur une boîte mail fonctionnelle de la préfecture. Nous vous remercions de votre contribution importante à cet effort exceptionnel de solidarité en faveur du peuple ukrainien.

Comptant sur votre forte implication.

Cette initiative est soutenue et relayée par : Marie-Claude Varailas, sénatrice, Serge Mérilloux, sénateur, Jacqueline Dubois, députée, Jean-Pierre Cubertafon, député, Philippe Chassaing, député, Michel Delpon, député, Germinal Peiro, président du Conseil départemental, Jacques Auzou, président de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, Frédéric Delmares, président de la Communauté d'agglomération Bergeracoise, Delphine Labails, maire de Périgueux, Jonathan Prioleaud, maire de Bergerac, Jean-Jacques De Peretti, maire de Sarlat, Nadine Herman-Bancaud, maire de Nontron.

### Atelier Yoga

Animé par Pascaline Brégeaut le samedi 21 mai de 9 h à 12 h à la salle des fêtes de Saint-Rabier. Prévoir tapis, coussin, petite couverture. Tarif : 20 €

**Renseignements et inscriptions auprès de Pascaline au 06 76 03 81 49.**

### Nouveau club d'Aïkido à Thenon (DOJO salle polyvalente)

Horaires : Jeudi 18 h 30 à 20 h et Samedi 10 h à 11 h 30

**Pour tout renseignement, téléphoner au 06 71 44 40 66. [www.aikido.com.fr](http://www.aikido.com.fr)**

## Commémorations

Le samedi 19 mars s'est déroulée la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Un dépôt de gerbe a eu lieu à 10 heures 30 au Monument aux morts. Les Ripériens ont été invités à se joindre à cette cérémonie commémorative, en étant vigilant à la distanciation sociale et aux gestes barrières. A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié a été offert à la salle des fêtes.



Un rassemblement a également eu lieu le mercredi 30 mars à 18 h 30 pendant lequel a été commémoré le martyr des habitants de St-Rabier, tués par les troupes allemandes, le 30 mars 1944, sur notre commune, à proximité ou en déportation.

## Maison France Services Itinérante

Comme abordé dans le dernier numéro, en 2022 chacune des communes accueille, désormais, au plus près des administrés des permanences où les agents communautaires remplissent leurs missions d'aide à la population, grâce à la Maison France Services Itinérante.

En encart le nouveau calendrier.

## Que se passe-t-il à l'école en ce début d'année 2022 ?

Depuis le retour des vacances de Noël, les élèves continuent de travailler autour du projet musique. Ils ont fabriqué des tambours en matériaux de récupération. Ils préparent actuellement un concert qui aura lieu le vendredi 10 juin avec tous les enfants du RPI. Le soir du concert, une tombola à laquelle vous pourrez participer sera tirée. Alors n'hésitez pas si des enfants du village sonnent à votre porte pour vendre des tickets. L'argent de cette tombola servira à finir de financer le projet musique et la sortie de fin d'année qui aura lieu à la cité de l'Espace à Toulouse.

Nous avons terminé notre séquence golf et sommes



allés au golf de La Marterie pour clôturer ce travail en beauté.

D'autres projets sont prévus d'ici la fin de l'année. Nous assisterons à un concert à St Rabier : la Bergère ; nous irons voir un spectacle de percussions corporelles, Zou, à Excideuil et aurons une sensibilisation à la faune et la flore de nos cours d'eau réalisée par la Fédération de

pêche suivi d'une séance de pêche.

Les élèves de CM2 entreront en contact avec les deux collègues de secteurs afin d'être rassurés par rapport à leur passage en 6<sup>ème</sup>.

Nous allons toujours à la bibliothèque chaque semaine et je remercie les bénévoles pour leur implication et leur patience.

Enfin, je profite aussi de cet article pour remercier le personnel de cantine qui œuvre chaque jour pour faire plaisir aux enfants et la municipalité qui répond présente à chacune de mes sollicitations.

Hélène Deffarge

## Nos haies, quelle aubaine !

Qu'est-ce qu'une haie ? C'est vrai ça, nous sommes-nous seulement posé la question ? Avant toute chose, remontons dans le temps et voyageons au Néolithique. En effet, les toutes premières haies sont apparues en cette période en même temps que l'agriculture. En France, des années 1960 à 1990, 600 000 km de haies ont été arrachées. Pourquoi cela ? L'État a alors versé une subvention à tout agriculteur voulant arracher ses haies en bord des cultures.

Revenons à notre époque et regardons ensemble ce qu'est devenue cette aide. Aujourd'hui, cette aide a disparu pour faire place à une subvention appelée "Plantons des haies !\*" de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) pour tous les agriculteurs et propriétaires terriens de parcelles dédiées à la culture en 2020 et 2021. Elle a été renouvelée en 2022. Ce plan de relance s'élève à hauteur de 50 millions d'euros.

Pourquoi ce retournement de situation ? Des études menées par un panel de scientifiques ont démontré que les haies servent de corridor écologique.

Qu'est-ce qu'un corridor écologique ? C'est tout simplement la route qu'empruntent les animaux pour se déplacer. Exactement comme les autoroutes ou les routes départementales que nous empruntons.

Mais aussi, elles servent à la protection des sols et à la stabilisation de ceux-ci. Elles permettent aussi de protéger les bêtes du vent, du soleil, etc.

La haie dans son ensemble permet de lutter contre les ravageurs de culture. En effet, des auxiliaires de luttés biologiques vivent dans les haies. Qu'est-ce qu'un auxiliaire de lutte biologique ? Les auxiliaires sont les alliés de la lutte contre les ravageurs des cultures. Et la lutte biologique consiste en l'introduction d'espèces alliées afin de réguler à long terme les populations de ravageurs.

La haie profite aux humains pour la production de bois (bois de chauffage, bois d'ouvrage, copeaux, Bois Raméal Fragmenté ou BRF...), mais surtout aux espèces animales comme les oiseaux : Pie-grièche, Écorcheur, Passereau, Fauvette, Tourterelle, Grive, Mésange... Elles sont leur lieu de nidification, de nourrissage et d'abris.

Une grande variété d'espèces profite de ce lieu : Les insectes comme les Coccinelles, la Chrysope verte, les Abeilles sauvages, les Anthocoris (Gendarmes), les Bourdons, les Papillons de nuit et de jour, mais aussi la petite faune comme les Hérissons, les Lièvres, les Chouettes, les Hiboux, les Buses, les Éperviers, les Lapins de garenne... que nous avons vu décroître ces dernières années.

Dans l'ensemble, la haie est une zone de refuge, et de nourrissage pour l'ensemble des animaux. Mais aussi une manne pour la biodiversité.

L.G.

\* source : <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-50-meu-pour-planter-7-000-km-de-haies-en-2-ans>

## Refuge, pension

L'association **Une nouvelle vie** de Peyrignac accueille les animaux de la ferme (caprins, ovins, porcins, équidés et volailles) en perte de vue et/ou maltraités.

- Signalements des particuliers (départ professionnel et autre) et des communes (perte de vue sur la voie publique)

- En relation avec la SPA - Société Protectrice des Animaux  
- l'Association Brigitte Bardot et les services vétérinaires.



L'association consiste à Ouvrir dans deux domaines d'ordre public ou l'Initiative Privée est défaillante et qui touchent :

- D'une part, au bien être des animaux de la ferme en proposant un accueil des animaux en perte de vue/maltraités, soins, pensions, gardiennage ....
- D'autre part, à la mise en valeur de productions légumières et fruitières naturelles et bio en s'appuyant sur un volet d'insertion et un volet social (projet en cours d'élaboration).





**Soutenez Notre action :**

**- En Parrainant un animal :**  
(conditions et tarifs par mail)

**- En devenant Membre Adhérent :**

- 15 € par adulte par an ;
- 10 € par enfant (jusqu'à 17ans) par an.

**- En devenant Membre Bienfaiteur :**

- 15 € par an par membre ;
- dons financiers à partir de 15 €.

**- En visitant notre Structure :**  
(Sur réservation téléphonique uniquement - 07 82 21 34 59)

- 2€ par personne ;
- Visite tous les jeudis de juillet et Août :
  - 10 h 00 : Nourissage
  - 16 h 00 : Visite dans les enclos

Adresse pour les visites : 1 Route de Sinoules  
24 210 Peyrignac  
Tel : 06 59 41 04 24 / 07 82 21 34 59  
@ : unenouvellevie24210@gmail.com



**ASSOCIATION loi 1901**  
(Depuis Janvier 2014)

**Découverte des Animaux de la ferme**

**Refuge, Pension ...**

**Gardiennage d'animaux ...**

**Potager**

**Insertion Sociale**

Cette association s'attache à soigner des animaux en quête de nouveaux propriétaires aimants. Elle propose le parrainage des pensionnaires avec une libre participation.

### Autres services : Gardiennage

Un service à domicile est proposé aux particuliers durant leurs vacances (soins des animaux, entretien des jardins...) - déplacement dans un rayon de 20 km

autour de Peyrignac. *Voir tarifs sur notre plaquette spéciale*

### Découverte des animaux de la ferme

Des journées de découverte du monde de la ferme sont organisées avec des ateliers proposant diverses activités : soins, approche et sensibilisation à la vie animale pour les établissements scolaires, les établissements spécialisés et les particuliers.

## Une nouvelle cabine de soins à Saint-Rabier

Virginie a créé L'Instant M, aux Galibes à Saint-Rabier. Elle vous accueille dans son cocon pour vous faire profiter d'une parenthèse de bien-être, un lâcher prise total.

Les différentes prestations proposées :

- massage relaxant,
- massage africain,
- massage kerala,
- massage femme enceinte,
- massage bébé /enfant,
- massage crânien,
- lifting manuel du visage,
- soin visage avec la gamme eskalia.

C'est le moment de prendre soin de vous !!

**Durant tout le mois de mai 2022**

**Offres exceptionnelles pour les habitants de Saint-Rabier**

Le massage relaxant :

- 1 h 00 à 42 euros au lieu de 55 euros
- 1 h 30 à 65 euros au lieu de 80 euros

**N'hésitez pas à contacter Virginie Brulé-Gayerie, pour plus de renseignements ou réservations au 06 18 29 27 87.**

## Mars Bleu

Dans le cadre de Mars Bleu, mois de lutte contre de cancer du côlon, le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers de la Dordogne a appelé chacun, grand public et professionnels de santé, à se mobiliser pour promouvoir ce dépistage fiable et performant qui peut sauver des vies.

## Déchetterie de Thenon

Dans notre dernier numéro, nous vous avons informé de l'inauguration de la nouvelle déchetterie de Thenon. Cependant, la commune de Saint-Rabier faisant partie du SIRTOM de Brive, les habitants doivent se rapprocher de la déchetterie de Condat-sur-Vézère.

# Assemblée générale du Comité des fêtes



L'Assemblée Générale du Comité des fêtes ripériennes s'est tenue, sous la présidence de M. Pascal Clavel, et en présence, pour la municipalité, de M. Paul Aumette, premier adjoint, et M. Gwenaël Gauthier, conseiller municipal, mardi 15 mars 2022 à 18 h à la salle des fêtes de Saint-Rabier. A l'appel du Comité des fêtes (flyers distribués et apposés sur les panneaux d'affichage du bourg), 22 personnes s'étaient rassemblées afin de renouveler le bureau sortant, démissionnaire. Et c'est à l'unanimité (24 personnes, dont 2 pouvoirs) qu'ont été élus :

- M. Antoine Verhiac, président
- M<sup>me</sup> Aurélie Bruneteau, trésorière
- M. Antonin Ciaccafava, trésorier adjoint
- M<sup>me</sup> Karine Gauthier, secrétaire
- M<sup>me</sup> Sophie Aumette, secrétaire adjointe.

Ainsi constitué, le nouveau bureau pourra compter sur les bénévoles qui ont souhaité lors de l'assemblée le soutenir dans l'organisation de leurs futures activités, notamment la traditionnelle fête votive qui a lieu le premier week-end de juin. Ce nouveau bureau reste prêt à accueillir tout bénévole supplémentaire souhaitant s'investir à ses côtés.

Les membres de l'ancien Comité des fêtes et son président se disent heureux d'avoir essayé, au cours de ces années, de partager leur désir de faire au mieux, avec joie et enthousiasme, pour le plaisir des habitants de Saint-Rabier et, assurant le nouveau bureau de leur soutien pour l'avenir, lui souhaitent bonne chance.

Pour suivre toutes les actualités du comité des fêtes, suivez la page Facebook : Comité des fêtes de Saint-Rabier.

Programme de la fête votive les 4 et 5 juin :

- samedi après-midi : concours de pétanque,
- samedi soir : repas sur réservation avec soirée dansante et le traditionnel feu d'artifice,
- dimanche : vide-grenier, grillades le midi.

Des manèges, des animations, ainsi qu'une buvette seront sur place tout le week-end.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer le retour de notre belle fête votive, si chère à tous.

## Programme des festivités pour les 3 prochains mois

### La Pétanque ripérienne

Concours de Pétanque :

- samedi 21 mai
- dimanche 24 juillet

### Société de chasse

- samedi 28 mai pour le repa-de sanglier à emporter, vers 12 heures

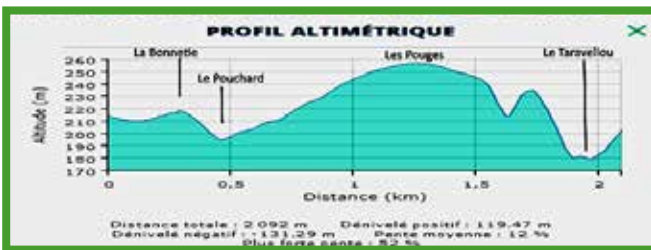
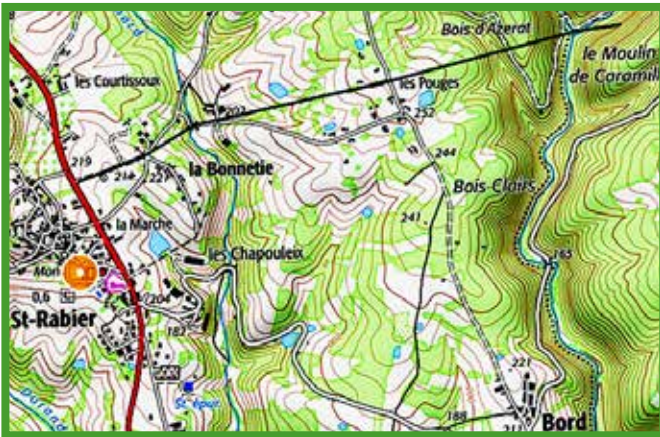
Le prochain numéro de l'Info ripérienne vous présentera son zoom sur les hameaux de Clédat et La Feuillade.

Pour nous apporter votre témoignage mais également vos remarques, propositions, participation aux animations, associations, merci de nous faire parvenir un mail à [linforiperienne@gmail.com](mailto:linforiperienne@gmail.com)

Si vous souhaitez recevoir toutes les informations importantes de la vie de notre commune dans les plus brefs délais, merci de nous le faire savoir à cette même adresse mail avec en Objet l'intitulé « Informations rapides ».

# Les hameaux des Pouges et de La Bonnetie ou (Les Bonneties)

Zoom



Les hameaux de La Bonnetie et des Pouges comme le village de Bord sont situés à l'est de la commune de Saint-Rabier sur un sous-sol de « Grès de Châtres » [1] datant du primaire, ce qui en fait leur caractéristique principale par rapport aux sols calcaires datant du secondaire de la majorité du territoire communal. La terre argileuse ou argilo-siliceuse, acide, convenait très bien autrefois à la vigne et aujourd'hui à l'élevage, mais avec la perte de la vigne après le passage du phylloxéra, les surfaces boisées ont énormément progressé sur cette zone dont l'aspect était beaucoup plus ouvert il y a cent ans. La couleur de la pierre locale d'un marron brun, peut avoir son charme, mais apporte immédiatement une note un peu austère aux bâtiments et murailles.

Deux cours d'eau traversent cet espace, le Pouchard et le Taravelou avec son affluent le ruisseau de la Chapelle en limite de commune.

## Les Pouges

En quittant Bord en direction du nord vers Clédats, on circule sur une crête entre les vallées des ruisseaux le Pouchard à l'ouest et le Taravelou à l'est, sur des terrains dont le socle est constitué par les « grès de Châtres », couches géologiques du massif hercynien datant du cambrien, à l'ère primaire

[1] Le « Grès de Châtres » est improprement nommé grès. C'est en fait une roche métamorphique qui s'est constituée à partir de débris volcaniques et dont l'aspect est proche des schistes.

surmontées de dépôts du secondaire (sables du trias) autour de Bord puis du tertiaire (argiles) autour des Pouges.

Le hameau des Pouges (cf. aussi Lapouge, La Pouge) est ainsi nommé car la pouge désigne un lieu élevé. Ce terme occitan dérive du latin podium, lieu élevé, colline au sommet arrondi, (terme qui a aussi donné Pouget, Pujol, Pujade, Poujade). Cette même racine latine a donné Puy qui désigne un lieu élevé, une hauteur.

En Limousin, tout proche, une pouge désigne un chemin ou une route tracés sur une hauteur permettant d'éviter les fonds de vallée impraticables en hiver et, par extension, les lieux d'habitation qui s'installent sur ces itinéraires particuliers. On trouve en Haute-Vienne 11 toponymes La ou Les Pouges et en Corrèze 17 toponymes La ou Les Pouges ou Pouyge ou Les Pouyges.

Le petit hameau des Pouges est entouré de bois (Les Bois d'Azerat, Les Bois Clairs) sauf à l'ouest en direction de Saint-Rabier vers La Bonnetie qu'il domine d'une cinquantaine de mètres. On peut y voir une maison avec son four à pain.



En poursuivant le chemin vers le nord au-delà des Pouges en direction de Clédats, on parvient à un petit carrefour. Sur la droite, une belle allée fores-

tière descend dans les Bois d'Azerat en direction du confluent entre le ruisseau de la Chapelle et le Taravellou.



*L'allée forestière vers le Taravellou.*



*Le ruisseau de la Chapelle.*



*Le Taravellou au Moulin de Caramille.*



*Le Pouchard.*

## La Bonnetie

Ce hameau a connu de nombreuses variantes dans sa dénomination. On trouve Bonnetie haute et Bonnetie basse sur la carte de Cassini de 1747 et sur celle de Belleyme de 1761-1774, Les Bonneties sur les registres paroissiaux de 1878, La Bonnetie sur la carte d'État Major de 1866. La carte d'État Major de 1950 inscrit deux fois le nom de La Bonnetie, sur les emplacements respectifs de la Bonnetie haute et sur celle de La Bonnetie basse. La carte IGN actuelle indique La Bonnetie.

Comme la feuille du cadastre correspondante est dénommée Les Bonneties et compte tenu de l'existence de deux Bonneties (haute et basse) dans le passé, une confusion s'est établie si bien que la dénomination du panneau indicateur « Les Bonneties » à l'entrée du hameau ne correspond pas à celles de la carte IGN et des cartes d'état-major indiquant « La Bonnetie ».

La Bonnetie qui compte aujourd'hui une quinzaine de maisons est issue du regroupement de La Bonnetie basse (12 maisons en 1886) et la Bonnetie haute (6 maisons en 1886). Les terres accidentées du hameau ont longtemps été couvertes de vignes avant de laisser place aujourd'hui à des prairies naturelles.

Les toponymes en – ia (occitan) ou – ie (français) indiquent le domaine, la propriété de. Ils datent souvent du XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles lors des défrichements : on bâtit à proximité des villages, sur les cotaux, dans les vallons, souvent dans des endroits



La Bonnetie haute.



La Bonnetie basse.

malaisés mais financièrement accessibles aux plus modestes. Ainsi Benech (Benoit) peut donner Le Benech- ia puis La Benechie.

Le toponyme Bonnetie est construit à partir du nom propre Bonnet avec le suffixe d'appartenance - ie. Bonnet est la forme francisée du nom de personne latin Bonitus dérivé de bonus (bon), un diminutif de "bon" avec le suffixe -et. A partir de là, deux interprétations sont possibles. Soit un nom de baptême, dont la popularité est liée à saint Bonnet, évêque de Clermont au VII<sup>ème</sup> siècle, soit un diminutif affectueux de bon, désignant un brave enfant (par opposition à Malet). Les deux solutions semblent acceptables.

### La Bonnetie d'hier...

A trois cents mètres du bourg, le cœur du hameau de la Bonnetie au XIX<sup>ème</sup> siècle, se présentait comme aujourd'hui sous la forme d'une seule rue en haut de crête bordée de part et d'autre par les fermes et maisons d'habitation avec trois à quatre fermes supplémentaires alentour. On pouvait dénombrer une douzaine de feux pour une cinquantaine d'habitants comprenant de nombreux enfants.

Sur des terres acides, on vivait là principalement de la vigne, de l'élevage des moutons et globalement d'une agriculture de subsistance. Avant le passage du phylloxéra, la vigne apportait à toute la région une ressource économique essentielle, utilisatrice de main-d'œuvre et porteuse d'une richesse fixant une importante population locale.

Après le désastre du phylloxéra dans les années 1870-1880, le vignoble est reconstitué après la Grande Guerre avec des plants américains (Othello, Noah) et la viticulture redevient une ressource importante jusqu'aux années 1950. C'est ainsi que tout le coteau qui descend vers le Pouchard (comme plus haut celui qui descend de la route des Pouges vers le Taravellou) étaient couverts de vignes.

Il n'y avait, en ce temps-là, pratiquement pas de vaches dans la région mais principalement des bœufs qui étaient acquis à l'extérieur pour assumer la fonction de bêtes de trait avec quelques chevaux, mulets et autres ânes.

Les ovins, par contre, occupaient une place importante de l'entre-deux-guerres jusqu'aux années 1950, en témoigne l'importance de la foire annuelle des moutons à Saint-Rabier. Nous n'oublierons pas pour autant les chèvres qui apportaient leur lait et leurs chevreaux, la basse-cour et surtout le ou les cochons élevés dans toutes les familles.

La forêt de son côté était largement exploitée pour le bois de feu tout d'abord et aussi les bois d'œuvre, mais encore avec les châtaignes comme apport alimentaire très important, les champignons bien sûr, jusqu'à la fougère, la bruyère et les ajoncs servant de litière aux animaux. Et les bois étaient propres !!

### La Bonnetie aujourd'hui

La rue principale de la Bonnetie est toujours là. Les maisons anciennes sont rénovées, certaines ont disparu, mais une dizaine de maisons neuves ont poussé depuis une cinquantaine d'années. Mis à part une seule résidence secondaire, pratiquement toutes les maisons sont habitées en permanence par des actifs et des retraités, quelques jeunes, quelques enfants pour plus de trente habitants.

Il n'y a plus un seul siège d'exploitation agricole sur les lieux. Les terres sont reprises par plusieurs exploitants agricoles de la commune. Les prairies clôturées et les troupeaux de vaches Limousines ont remplacé la vigne et les brebis conduites par les bergères.

Les deux ponts du Pouchard ont encore été refaits, il y a quelques années, effaçant le petit lavoir bordé d'énormes lauzes de pierres d'ardoise. A côté, la fontaine sans visiteurs est maintenant fermée.

La Bonnetie, accueillante, a retrouvé une fonction dans le rôle de faubourg de Saint-Rabier. La dernière fête des voisins remonte à 2019, avant le confinement imposé par la COVID, mais la bonne ambiance de voisinage règne toujours sur La Bonnetie qui attend avec impatience de pouvoir renouveler cette rencontre amicale.